

Note synthétique de présentation du budget du CCAS « Exercice 2020 »

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget du CCAS est mis à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent son adoption. Il est déposé et consultable au CCAS, en s'adressant à l'accueil de la mairie.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'exercice 2020.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :

Chapitres		Budgétisé
011	Charges à caractère général	17 139,30 €
012	Charges de personnel	119 107,00 €
022	Dépenses imprévues	287,63 €
042	Opérations d'ordre entre section	3 013,16 €
65	Autres charges de gestion courante	3 890,00 €
TOTAL DES DÉPENSES		143 437,09 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de 143 437,09 €

RECETTES :

Chapitres		Budgétisé
002	Résultat de fonctionnement reporté	924,09 €
70	Produits des services	0,00 €
74	Dotations et participations (1)	137 613,00 €
75	Autres produits de gestion courante	4 900,00 €
77	Dotations et participations	0,00 €
TOTAL DES RECETTES		143 437,09 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de 143 437,09 €

(1) Dont la subvention d'équilibre versée par la commune de Bourgueil : 132 400€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES :

Chapitres		Budgétisé
	Opérations d'équipement de l'exercice	22 500,00 €
020	Dépenses imprévues	533,15 €
TOTAL DES DÉPENSES		23 033,15 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de 23 033,15 €

RECETTES :

Chapitres		Budgétisé
001	Solde d'exécution positif reporté	19 733,07 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	236,92 €
024	Produits des cessions	50,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 013,16 €
TOTAL DES RECETTES		23 033,15 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de 23 033,15 €

*La Présidente du CCAS
Laurence TOLESINI*

